



OGM : débat en Europe, loi du secret en France

Dans la perspective de l'examen du projet de loi relatif aux OGM par le Sénat à partir du 15 mars prochain, les Français attendent un débat pluraliste et ouvert sur les OGM. Mais nous restons confinés à des choix caricaturaux entre « modernisme » et « archaïsme », décrits par ceux qui craignent une discussion publique, alors que ce sont de vrais choix de société qui sont actuellement en pourparler dans l'Union européenne.

Ainsi, à la demande de l'Autriche, un débat public sur les OGM est à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de l'environnement, le 9 mars à Bruxelles. Ce pays, qui assure actuellement la présidence de l'Union, considère que le principe de sécurité doit primer en matière d'OGM et que son respect devrait conduire, notamment, à une révision des procédures européennes d'autorisation des produits transgéniques.

En France pourtant, la question des OGM est traitée dans le plus grand secret. C'est « en catimini » qu'un projet de loi a été rédigé par le gouvernement, sans consultation des associations de protection de l'environnement, des gestionnaires d'espaces naturels ou des organisations syndicales soucieuses de pratiques agricoles durables. Dans de telles conditions, rien d'étonnant à ce que des questions aussi importantes que l'évaluation de la sécurité des OGM, l'information du public, l'indemnisation des victimes d'éventuels dégâts, soient ignorées ou malmenées par le projet du gouvernement. Entre autres exemples, le principe de sécurité n'apparaît pas dans ce texte qui fait la part belle aux intérêts privés aux dépens de la protection de la santé publique et de l'environnement. Et ce alors que les risques sanitaires, environnementaux et économiques liés aux OGM sont réels et devraient imposer la mise en place d'un cadre juridique équilibré, prenant en compte les attentes des citoyens et les préoccupations de l'ensemble de la filière agricole.

Sous prétexte de transposition d'une directive européenne, dont le contenu est beaucoup plus équilibré que le projet de loi que souhaite faire voter le gouvernement, la France fait encore la démonstration du peu de transparence de ses choix politiques sur les grandes questions environnementales.

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), France Nature Environnement et la Fondation Nicolas Hulot espèrent que les sénateurs, qui examineront le texte gouvernemental à partir du 15 mars, sauront donner au débat français l'exemplarité démocratique que nos concitoyens méritent tout autant que les citoyens européens. Nos structures proposent des amendements, invitant les parlementaires à un véritable débat sur ces questions qui ne doivent pas être soustraites à la participation du public et réduites à un arbitrage inique en fonction des intérêts financiers en jeu.

Contacts Presse :

France nature Environnement - Yann Barthélemy : 01 45 87 96 09 ou 06 07 69 27 10

Fondation Nicolas Hulot – Manuela Sourdin : 01 41 23 42 62

Ligue Pour la Protection des Oiseaux – Michael Luzé : 01 53 58 58 34 ou 06 63 63 40 08